



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	15 ^{ème}
Nom de site		Numéro	T15820
Adresse du site	40 boulevard Lefebvre	Hauteur	R+6 (33m)
Bailleur de l'immeuble	Social - Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site existant 2G/3G/4G et ajout de 3 gabarits antennaires en tant que réservation pour les technologies futures		
Complément d'info	Free (140/340°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	14/05/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	05/06/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	14/07/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Afin d'optimiser la qualité radio ainsi que de répondre favorablement à l'augmentation continue de nouveaux clients Bouygues Telecom sur la ville de Paris, l'opérateur souhaite modifier le relais de radiotéléphonie mobile existant.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0,120 et 240°.		
Distance des ouvrants	2m en dessous de l'antenne	Tilts (degrés)	Entre 5 et 12°
Estimation	0° <4V/m - 120° <3V/m - 240° <2V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

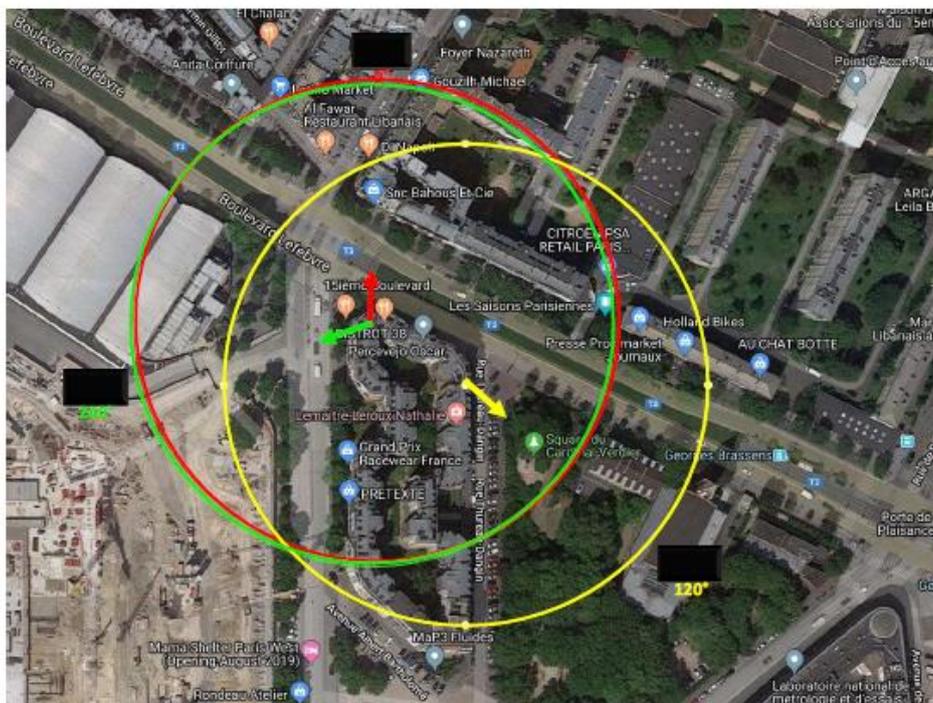
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à relier les trois antennes existantes de 2m à 3 nouveaux modules techniques afin d'émettre sur toutes les bandes de fréquence. 3 gabarits antennaires seront installés en tant que réservation pour les technologies futures.
Zone technique	Des coffrets seront placés au pied des mâts d'antennes existantes et invisibles depuis la rue. Dans le local technique en sous-sol une nouvelle baie sera installée en lieu et place d'une existante.
Hauteur antennes/sol	30.65m

Date :	Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :	
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		

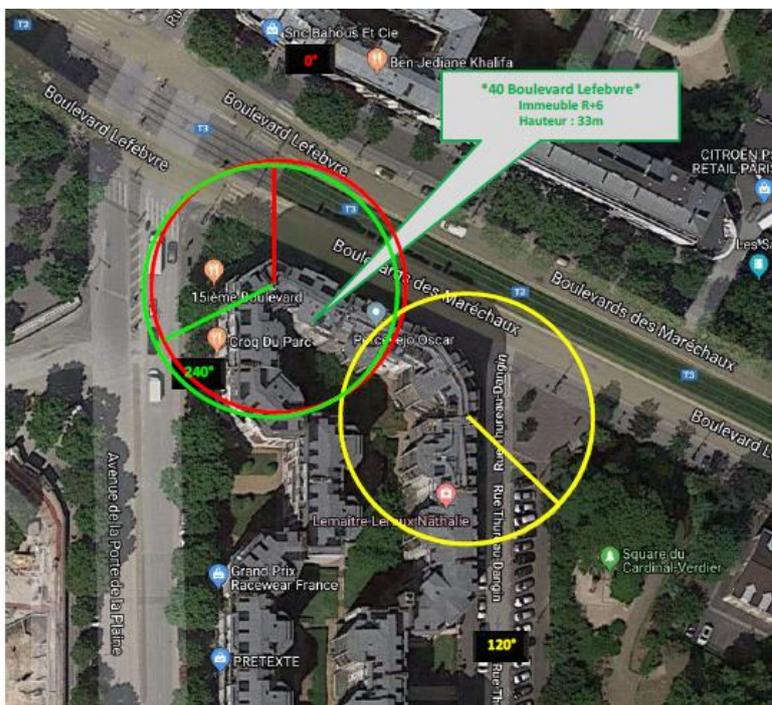
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Rayon de 100m autour du point d'implantation :



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



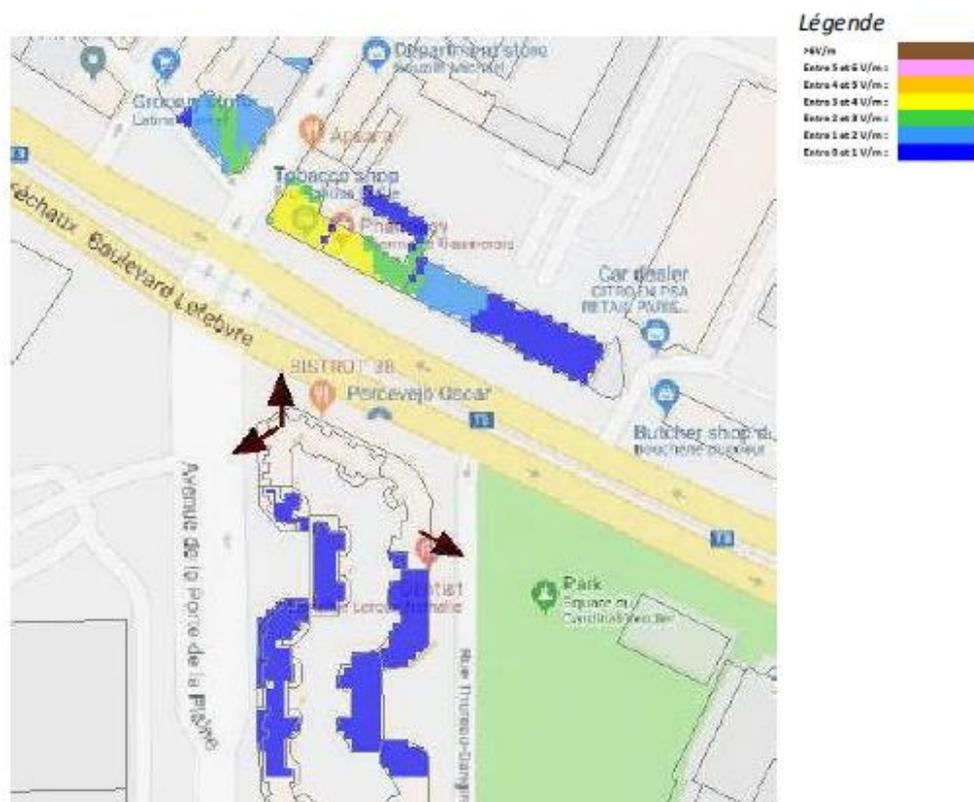
Rayon de 25m autour du point d'implantation

Il n'existe pas de bâtiments en vue directe dans un rayon de 25m

Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 2-3 V/m	entre 1-2 V/m
Hauteur	25,5 m	16,5 m	25,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant : Antenne S2



Vue des Azimuts



VUE DES AZIMUTS IMPOSSIBLE : SITE INACCESSIBLE

Intervention exclusivement sur
antennes par nacelle élévatrice
Prévoir autorisations administratives
pour installation de nacelle